



Commune de SAINT-ZACHARIE
PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Approbation du PV de la séance du 28 avril 2026.

- **Délibération n° 2026-06/01** : Election des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 dans le département du Var.

Décisions municipales :

- DM 012/05/2026 relative à la modification de l'acte constitutif de la régie d'avances « carte bancaire ».
- DM 013/05/2026 relative à la fixation des tarifs des droits de place pour occupation du domaine public.
- DM 014/05/2026 relative à la fixation des tarifs de la course Color Run prévue le 28 juin 2026.
- DM 015/05/2026 relative à la demande de subvention au Département du Var d'un montant de 380,88 € représentant 50 % de la dépense éligible au titre de l'achat de tenues destinées aux membres de la RCSC et du CCFF.
- DM 016/05/2026 relative au renouvellement de la concession temporaire n°30 dans le cimetière communal pour un montant total de 600 €.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. FABRE Claude, 1^{er} adjoint.

Nombre de conseillers en exercice 29

à savoir :
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 21
M. FABRE Claude, 1^{er} Adjoint
M. INES Claude, 3^{ème} Adjoint
M. POLLUS Alfred, 5^{ème} Adjoint
Mme ROYER Carole, 6^{ème} Adjointe
M. MARTIN Gilles, 7^{ème} Adjoint
Mme NAUDIN Nathalie, 8^{ème} Adjointe
M. MERLO Raymond, Conseiller municipal
Mme POZZI Monique, Conseillère municipale
M. GEORGES Philippe, Conseiller municipal
M. DAMMA Frédéric, Conseiller municipal
Mme LEANDRI Stéphanie, Conseillère municipale
M. DEGIOANNI Jean-Marie, Conseiller municipal
Mme COULOMB Isabelle, Conseillère municipale
Mme CRETELLO Karine, Conseillère municipale
Mme TRAPANI Virginie, Conseillère municipale
Mme ROMANOFF Juliette, Conseillère municipale
Mme MICHEL Laurianne, Conseillère municipale
Mme CENTOGAMBE-ROUX Annie, Conseillère municipale
M. PASSEREL Claude, Conseiller municipal
Mme BONIS Valérie, Conseillère municipale
M. VAN DER DONCKT Alexis, Conseiller municipal

M. COULOMB Jean-Jacques donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme COLETTA Eliane donne procuration à Mme POZZI Monique.
Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à Mme ROYER Carole.
M. SCHIAPPAPIETRA Eric donne procuration à M. MARTIN Gilles
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. INES Claude.
M. DEHIMI Lucien donne procuration à Mme CENTOGAMBE-ROUX Annie.
Mme MARCHAND Charlène donne procuration à Mme BONIS Valérie.
M. PEREZ Serge, absent non représenté.

M. FABRE Claude propose à l'assemblée la désignation de M. MARTIN Gilles comme secrétaire de séance. A l'unanimité, M. MARTIN Gilles est nommé secrétaire de séance.

M. Claude FABRE :

M. FABRE Claude procède à l'appel et dénombre 21 présents. Il constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026-06/01 : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2026 DANS LE DEPARTEMENT DU VAR

Rapporteur : M. FABRE Claude

« En application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Messieurs INES Claude et MERLO Raymond, Mesdames MICHEL Laurianne et ROMANOFF Juliette composeront donc le bureau électoral et m'assisteront dans les opérations de vote.

En application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

Les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus, soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le conseil municipal de Saint-Zacharie conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les listes « Union pour Saint-Zacharie » et « Saint-Zach' pour vous et avec vous » ont déposé une liste de candidats.

Monsieur FABRE Claude indique que chaque conseiller à l'appel de son nom se dirigera vers la table de vote, prendra les listes et une enveloppe et passera par l'isoloir avant de voter.

Pour ceux qui ont une procuration, il est demandé de refaire un tour.

A l'issue des votes, il est immédiatement procédé au dépouillement, par les membres du bureau :

- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir
 - Pour les délégués : 1,87
 - Pour les suppléants : 5,6

Ont obtenu :

| Désignation des listes | Suffrages obtenus | Nombre de délégués obtenus | Nombre de suppléants obtenus |
|--|-------------------|----------------------------|------------------------------|
| Liste « Union pour Saint-Zacharie » | 22 | 12 | 4 |
| Liste « Saint-Zach' pour vous et avec vous » | 6 | 3 | 1 |

M. FABRE Claude proclame ensuite le résultat.

« Sont élus :

| Nom et prénom de l'élue(e) | Liste sur laquelle il / elle figurait | Mandat de l'élue(e) |
|----------------------------|--|---------------------|
| COULOMB Jean-Jacques | « Union pour Saint-Zacharie » | Délégué |
| DELLAVALLE Christine | « Union pour Saint-Zacharie » | Déléguée |
| FABRE Claude | « Union pour Saint-Zacharie » | Délégué |
| POZZI Monique | « Union pour Saint-Zacharie » | Déléguée |
| INES Claude | « Union pour Saint-Zacharie » | Délégué |
| COULOMB Isabelle | « Union pour Saint-Zacharie » | Déléguée |
| MARTIN Gilles | « Union pour Saint-Zacharie » | Délégué |
| CRETTELLO Karine | « Union pour Saint-Zacharie » | Déléguée |
| MERLO Raymond | « Union pour Saint-Zacharie » | Délégué |
| TRAPANI Virginie | « Union pour Saint-Zacharie » | Déléguée |
| DAMMA Frédéric | « Union pour Saint-Zacharie » | Délégué |
| MICHEL Laurianne | « Union pour Saint-Zacharie » | Déléguée |
| PEREZ Serge | « Union pour Saint-Zacharie » | Suppléant |
| COLETTA Eliane | « Union pour Saint-Zacharie » | Suppléante |
| DEGIOANNI Jean-Marie | « Union pour Saint-Zacharie » | Suppléant |
| LEANDRI Stéphanie | « Union pour Saint-Zacharie » | Suppléante |
| BONIS Valérie | « Saint-Zach' pour vous et avec vous » | Déléguée |
| PASSEREL Claude | « Saint-Zach' pour vous et avec vous » | Délégué |
| CENTOGAMBE-ROUX Annie | « Saint-Zach' pour vous et avec vous » | Déléguée |
| VAN DER DONCKT Alexis | « Saint-Zach' pour vous et avec vous » | Suppléant |

M. FABRE Claude présente ensuite les décisions municipales suivantes :

- DM 012/05/2026 relative à la modification de l'acte constitutif de la régie d'avances « carte bancaire ».
- DM 013/05/2026 relative à la fixation des tarifs des droits de place pour occupation du domaine public.
- DM 014/05/2026 relative à la fixation des tarifs de la course Color Run prévue le 28 juin 2026.
- DM 015/05/2026 relative à la demande de subvention au Département du Var d'un montant de 380,88 € représentant 50 % de la dépense éligible au titre de l'achat de tenues destinées aux membres de la RCSC et du CCFE.
- DM 016/05/2026 relative au renouvellement de la concession temporaire n°30 dans le cimetière communal pour un montant total de 600 €.

A 17 heures 32, M. FABRE Claude annonce que la séance est levée.

Le Président



Claude FABRE

Le Secrétaire



Gilles MARTIN